

# CAHIERS DE LA CÉRAMIQUE DU VERRE ET DES ARTS DU FEU



LES MAJOLIQUES EUROPÉENNES DE LA RENAISSANCE  
AU MUSÉE NATIONAL DE CÉRAMIQUE DE SÈVRES

# LE MARQUIS D'USSON

## ET LES DÉBUTS DE LA

### MANUFACTURE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS

(1772-1779)

MANON HOSOTTE-REYNAUD

*Conservateur aux Archives Nationales, l'auteur, qui poursuit ses recherches sur les manufactures parisiennes de faïences et de porcelaines, nous fait revivre, par des documents inédits, les débuts de la Manufacture du Faubourg-Saint-Denis et la curieuse personnalité du Marquis d'Usson.*



**I**NTRODUCTION  
Dans l'histoire de la porcelaine de Paris, la manufacture de porcelaine du Faubourg-Saint-Denis présente un cas unique : celui d'un établissement fondé, financé, administré par des aristocrates, et non des moindres. De plus, nous possédons sur son administration un ensemble si exceptionnel de documents qu'il permet de suivre, parfois quotidiennement, ses activités.

Pourquoi ces grands seigneurs, dont les occupations se partageaient ordinairement entre l'armée et Versailles, se sont-ils embarqués dans une pareille galère ? C'est que, perdus de dettes, au bord de la ruine, ils ont cru trouver dans la porcelaine les moyens d'apaiser leurs créanciers et de soutenir leur train.

Pour leur malheur, ils devaient rencontrer l'homme le plus capable de séduire et de persuader, le faïencier Pierre-Antoine Hannong. Adroit et sans scrupules, Hannong avait, depuis dix ans qu'il habitait Paris, fait de nombreuses dupes et continuait pourtant à jouir du prestige dont bénéficiaient tous ceux qui avaient pénétré les mystères de la porcelaine.

PIERRE-ANTOINE HANNONG

Pierre-Antoine Hannong appartenait à la famille des grands faïenciers fondateurs des manufactures de Strasbourg et de Haguenau. Vers 1748, son père, Paul-Antoine, s'était mis à la

fabrication de la porcelaine et, par la qualité de sa production, avait attiré l'attention de l'intendant d'Alsace qui offrit d'acheter ses secrets pour le compte de la Manufacture Royale. Pour avoir refusé des propositions qu'il jugeait insuffisantes, il lui fut interdit de continuer ses expériences. Quelques années plus tard, grâce au privilège accordé par l'Électeur palatin, il put ouvrir une manufacture à Frankenthal où devaient le rejoindre son fils aîné, Joseph, puis le cadet, Pierre-Antoine. En 1757, Joseph s'étant marié, son père lui abandonna par contrat le nouvel établissement et retourna à Strasbourg avec son plus jeune fils. En 1760, de nouveaux pourparlers étaient engagés entre la manufacture de Sèvres et Paul-Antoine, lorsque celui-ci mourut, léguant ses secrets à Pierre-Antoine. Boileau, le directeur de Sèvres, fit alors de nouvelles offres qui furent encore repoussées. Sur les instances de Deiz, conseiller intime des princes de Hohenlohe, chargé par Mme de Pompadour de faire la paix entre Sèvres et Hannong, Pierre-Antoine consentit à venir à Paris et signa un contrat avec Boileau en juillet 1761. Après des essais plus ou moins concluants, ses secrets furent considérés comme inutilisables puisque, en effet, il aurait fallu faire venir à grands frais de l'étranger les terres nécessaires à la fabrication (le kaolin ne devait être découvert en France que sept ans plus tard). Pour sa peine, Hannong, qui pendant un



ASSIETTE ET POT A LAIT EN PORCELAINES DU FAUBOURG SAINT-DENIS

Période de Hannong — diam. de l'assiette : 23 cm.

Décor polychrome de fleurs au naturel. A l'orifice dents de rat en or. Sous l'anse du pot à lait ornement en or.

Marque H en bleu et R P en or pour le doreur.

L'assiette est marquée H en bleu et d'une autre marque interprétée comme h et C.

COLLECTION GROLLIER - MUSÉE NATIONAL DE CÉRAMIQUE - SÈVRES

an avait été logé et nourri ainsi que son domestique aux frais du gouvernement, reçut une pension annuelle de 1.900 livres et la somme de 4.000 livres pour dépenses diverses. En dépit de cet arrangement, Hannong feignit de croire qu'on lui avait fait tort et, pendant trente ans, il ne cessa jamais de poursuivre Sèvres de ses réclamations, soutenu par ceux, comme Deiz, aux dépens de qui il avait vécu pendant des mois et qui espéraient ainsi retrouver leur argent (1).

Mais les secrets dont il disposait permettaient encore à Pierre-Antoine d'obtenir du crédit et, s'endettant partout, de trouver toujours quelqu'un pour payer ses créanciers.

En 1766, il était propriétaire d'une manufacture de faïence et porcelaine établie dans le château de Vincennes grâce à la concession que lui avait faite le marquis de Voyer d'Argenson. Il revendit ensuite cette manufacture à un négociant de Nantes, Maurice Desaubiez, qui lui assurait une rente de 1.200 livres et réglait son tailleur, son chapelier et son hôtel (2). Cependant, dans les années qui ont suivi, il semble bien que Pierre-Antoine ait gardé la direction de l'établissement jusqu'au moment de quitter Vincennes pour se lancer dans une nouvelle aventure.

#### L'ASSOCIATION HANNONG-VOISENON-DORMOY

La rencontre du comte de Voisenon fournit à Hannong l'occasion désirée, Louis-Victor de Fusée, comte de Voisenon, maréchal de camp, frère du célèbre abbé de Voisenon, avait largement dépassé la cinquantaine. Le 6 juin 1772 il signait, en même temps que Claude-Martin Dormoy, président de l'élection de Pithiviers, un contrat de société avec Hannong « pour l'entreprise d'une manufacture de porcelaine dont il y a lieu d'espérer le plus heureux succès ». Comme on pouvait s'y attendre Hannong n'avait point d'argent à mettre dans l'affaire. Voisenon et Dormoy trouvèrent les 30.000 livres nécessaires. Sur cette somme on préleva aussitôt 2.000 livres pour régler les dettes d'Hannong dont la part dans le nouvel établissement était représentée par les fours, moules, outils, meubles provenant de Vincennes et par ses connaissances et ses talents en matière de porcelaine. Quant aux intérêts, ils étaient répartis

suit : 20 sols pour Hannong, 10 sols pour Voisenon et 10 sols pour Dormoy (3).

Cependant, la quasi-totalité des fonds engagés dans l'affaire par Voisenon et Dormoy ne leur appartenait pas. Les biens du comte de Voisenon et ceux de sa femme, née Bombarde de Beaulieu, et même la dot de leur fille, la comtesse de Champron, étaient chargés de 200.000 livres de dettes hypothécaires ou chirographiques. C'est un ancien procureur au Parlement, Charles Desjoberts, qui avait fourni le gros du capital, 25.000 livres, contre une constitution de rente annuelle de 1.250 livres (4).

L'installation se fit rue du Faubourg-Saint-Denis, grâce à Léon-Antoine-Joseph Gittard de Branay, contrôleur général de la maison du comte de Provence, qui rétrocéda aux associés le bail de deux corps de logis entre cour et jardin (5).

Il est difficile de savoir exactement quand commença la fabrication. Il fallait transporter les installations de Vincennes rue du Faubourg-Saint-Denis, recruter le personnel qualifié, organiser les ventes. Hannong fit officiellement sa soumission au lieutenant de police le 26 mai 1773, jour où il déposa sa marque, un H. Il faisait aussi construire un moulin, des moules d'un modèle inhabituel, un nouveau four. Le premier ouvrier se nommait Balthazar Byeller et venait de Haguenau. Le magasin de vente était tenu par Mme Montvel, la mère de l'acteur Jacques Montvel. On peut se faire une idée de la production cette année-là par les lettres d'un employé de la manufacture, Gilles Lecointre. La fournée du 30 août 1773 donne 1.063 pièces dont quatre cassées et trente à mettre au rebut. A cette date il y a, tant dans les ateliers qu'au magasin, 8.498 pièces : 3.117 en blanc, 1.071 en peintures fines, 220 en dorure, 2.307 en bleu et blanc et 1.163 en japonnée. Lecointre estime l'ensemble à 22.938 livres, 15 sols 9 deniers (6).

Mais déjà les affaires de la manufacture s'annoncent mauvaises. Voisenon et Dormoy voient chaque jour les dépenses augmenter et s'éloigner le succès qu'Hannong leur a promis. Ils ont dû emprunter encore à plusieurs reprises afin de subvenir aux besoins journaliers, payer les ouvriers et les fournisseurs. A la première occasion ils vont abandonner l'établissement dont ils ont espéré un si grand profit. Le Usson prendra leur place.





## LE MARQUIS D'USSON

Mathieu-Louis-Armand, marquis d'Usson, né à Paris sur la paroisse Saint-Sulpice le 1<sup>er</sup> décembre 1749, seigneur de Donnezan, lieutenant du roi pour le pays de Foix, colonel au régiment d'Angoumois, appartenait à la maison d'Usson de Bonnac, originaire du comté de Foix. Sa famille avait fourni à la monarchie des maréchaux de camp et des diplomates. C'était son grand-père, Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac, calviniste converti qui, envoyé extraordinaire auprès de Philippe V d'Espagne en 1711, avait persuadé celui-ci d'abandonner Gibraltar aux Anglais. Ambassadeur à Constantinople en 1715, après son mariage avec Marie-Madeleine de Gontaut-Biron, il y remplit brillamment ses fonctions. Enfin, le père du marquis d'Usson, François-Armand de Bonnac, ayant perdu une jambe à Lawfeld, le roi l'avait nommé « Ambassadeur extraordinaire auprès des États Généraux des Provinces Unies ». Par la suite, le peu d'ordre de ses affaires l'avait obligé à réduire son train et à se retirer au château de Bonnac où il vivait à moitié mort d'ennui et torturé par la goutte, n'ayant de distraction que ses démêlés avec l'évêque de Pamiers, Mgr de Levis-Leran. La marquise de Bonnac, Louise-Pétronille Bidé de la Grandville, dame d'honneur de Madame, restait à la cour pour tâcher d'y maintenir le crédit des siens.

En 1771, le marquis d'Usson épouse Pauline Le Vicomte du Romain, de la maison de Coetanfao. Louis XV, Marie-Antoinette et le Dauphin, le comte de Provence, le comte d'Artois, Mmes Clotilde, Adélaïde, Victoire et Sophie, filles de Louis XV, et Jean-Barthélemy d'Usson, évêque d'Agen, oncle du futur époux, mirent leur signature au bas du contrat (7). On voit de quelles protections et de quelles amitiés bénéficiait le jeune couple. Grâce à sa belle-mère, Pauline d'Usson devint « dame pour accompagner » de Mme Clotilde. Fragile, avec des « possibilités phtisiques » disaient ses médecins, sensible, aimante, la jeune femme n'appréciait guère la vie de la cour et ses intrigues. Mais l'instabilité et le désordre de sa situation financière la fatiguaient davantage que les exigences de ses fonctions.

Si la fortune de la famille d'Usson était très

continué, cependant nous constatons qu'au moment de son mariage, le marquis d'Usson disposait encore de ressources dont d'autres que lui se seraient trouvés contents : 50.000 livres de revenus provenant de ses biens propres, de la dot de sa femme et des pensions attachées à ses charges et aux fonctions de sa femme auprès de Mme Clotilde. Mais ce n'était pas assez pour faire figure à la cour quand il s'agissait d'un homme aussi magnifique que le marquis. Il lui fallait les plus beaux habits, les plus beaux équipages. Il devait au tailleur, au bottier, au tapissier, au libraire. Grand seigneur, il sait à peine le nom de ses créanciers et il laisse à son notaire, Maître Thierion, et à son intendant, l'avocat Viau de la Pelleterie, le soin de régler ses factures et d'arranger ses affaires.

Il aurait fallu trouver la force de rompre avec cette existence. « Tu sais ce que je pense de la cour, écrit le marquis à sa femme. C'est un pays qu'il ne faut pas habiter. Mais une fois qu'on l'a fréquenté, il ne permet pas de le quitter, on nous en punit » (8). C'est seulement quand ses obligations militaires l'exigeront que Mathieu d'Usson s'éloignera de la cour. Mais en attendant il faut faire patienter les créanciers. On y parviendra en empruntant aux familiers, en hypothéquant les terres, en donnant des billets sur les rentes à échoir et, quand il n'y aura plus moyen d'éviter la saisie, en obtenant du roi un arrêt de surséance (9).

On comprend alors pourquoi, le jour où il rencontre Hannong, le marquis d'Usson, prêt à saisir toute occasion de se procurer l'argent dont il avait si grand besoin, persuadé que la porcelaine allait lui en fournir les moyens, se décide à acheter la manufacture.

## LA GESTION DU MARQUIS D'USSON

Les pourparlers pour l'achat de la manufacture durèrent plusieurs mois et furent soigneusement tenus secrets. Le marquis d'Usson avait avancé quelques milliers de livres à Hannong qui, de son côté, se démenait pour trouver des bailleurs de fonds. Lecointre tenait quotidiennement le marquis au courant des démarches d'Hannong et, en général, de tout ce qui se passait rue du Faubourg-Saint-Denis.

« Non obstant toutes les bonnes raisons que l'on vous donne pour vous engager à prendre cette affaire, écrivait Viau de la Pelleterie, je ne



1 — POT A CRÈME EN PORCELAINÉ DU FAUBOURG SAINT-DENIS.  
Période de Hannong. Haut, 8 cm.  
Décor de fleurs au naturel; au bord fillet or. Marque h en bleu.  
DON DE M<sup>lle</sup> TOUSSAINT. MUSÉE NATIONAL DE CÉRAMIQUE - SÈVRES.

vous en donnerai jamais le conseil. Pour une qui réussit, il en est cent qui manquent » (10).

Sans tenir compte de cet avertissement, ni des inquiétudes de sa femme, Mathieu d'Usson hypothéquait les biens qu'il possédait encore, la seigneurie de Donnezan, la donation faite par son père au contrat de mariage et même sa charge de lieutenant du roi.

Au moyen d'une constitution viagère de 2.400 livres, il obtint ainsi 24.000 livres de Jean-Baptiste Nivelles Delacoste, avocat au Parlement, sans compter d'autres prêts de moindre importance et, le 27 octobre 1773, par une succession d'opérations assez compliquées, il devenait propriétaire de la manufacture (11).

Une société nouvelle était créée pour 18 ans entre lui et Hannong et ce dernier s'engageait à lui communiquer par écrit sous trois jours tous les secrets de la porcelaine, à faire les expériences devant lui et même à les lui faire faire par lui-même. Les fonds de la manufacture s'élevant à 70.662 livres, Hannong serait tenu, dans un délai de trois ans, de faire rentrer cette somme par ses bénéficiaires. Pendant les trois premières années il recevrait sous forme d'avance 4.000 livres en 12 paiements égaux par mois. Si, au bout de 3 ans, le remboursement des 70.662 livres était achevé, il deviendrait propriétaire par moitié; si la manufacture périclitait,

elle pourrait être vendue. Hannong devait encore fournir chaque semaine un état de caisse et un état des ventes ainsi que l'inventaire des marchandises (12).

A ses moments perdus le marquis d'Usson essayait-il de fabriquer de la porcelaine? C'est peu probable. Il avait d'autres préoccupations. Nommé colonel du régiment d'Angoumois au début de 1774, il lui fallait trouver de nouveaux fonds et rejoindre Montauban où sa troupe était cantonnée. Il était indispensable qu'il ait sur place quelqu'un d'assez compétent pour surveiller à la fois la manufacture et Hannong. Le 10 juin 1774, il prit comme associé un négociant venu de Lyon, Claude-Pascal Barrachin, qui versait 6.000 livres dans l'affaire et se chargeait en particulier de tout ce qui concernait la vente des marchandises à Paris et en province (13). Puis Mathieu d'Usson s'en alla conduire sa femme aux eaux de Barèges.

De Paris le fidèle Lecointre continuait à informer le marquis, mais le ton de ses lettres avait bien changé. Rien n'allait plus rue du Faubourg-Saint-Denis. Hannong ne tenait aucun état des marchandises ni des ventes; il s'était fait faire une clef qui ouvrait toutes les portes de la manufacture; on l'avait surpris essayant d'ouvrir la porte du magasin; il avait fait vendre les chevaux; les travaux du moulin n'avançaient pas; les nouveaux fours consommaient deux fois plus de bois que les autres; les ouvriers n'avaient pas été payés; trois tourneurs étaient déjà partis et trois autres allaient en faire autant; Mme Montvel se plaignait de manquer de marchandises pour la vente. « Observez Monsieur le Marquis... que Monsieur H. vous doit 12.000 livres et qu'il n'a rien.. »

L'intendant du marquis, Viau de la Pelleterie, n'était pas moins inquiet. Il ne comprend rien aux agissements de Hannong qui a augmenté les prix d'un tiers. « Le public n'y mord point. » « Il serait trop long de vous rapporter tout ce que je trouve à dire, à faire, à réformer dans votre affaire et jamais elle n'ira bien tant que la droiture du directeur ne sera pas de la partie et entre nous soit dit Hannong n'est pas droit » (14).

Il fallait donc se débarrasser au plus tôt d'Hannong qui en était au point de mettre en gage les pendules de la manufacture. Celui-ci, sous le coup d'une contrainte par corps, n'était



2 — MARABOUT EN PORCELAINES DU FAUBOURG SAINT-DENIS.  
Période de Hannong. Haut 10,5 cm.  
Décor camaïeu vert. Fritel coloré vert jaune et rouge.  
Marque de Hannong en bleu et H en creux.  
MUSÉE NATIONAL DE CÉRAMIQUE - SÈVRES.

pas en mesure de se montrer exigeant. Une transaction fut donc signée le 1<sup>er</sup> octobre 1774 entre lui, Barrachin et le procureur du marquis d'Usson (15). Ses dettes furent payées, 7.000 livres, et on lui donna encore 3.120 livres qui représentaient ses droits dans la manufacture, la jouissance du bail et la cession de quelques moules qui ne faisaient pas partie de l'exploitation. Il avait un mois pour vider les lieux.

Hannong parti, on songea à remettre un peu d'ordre dans l'entreprise et à trouver quelqu'un de capable pour veiller à la fabrication.

C'est pourquoi la société fut réorganisée le 7 octobre 1774 (16). On y trouvait un nouvel associé : Adrien-Nicolas, marquis de la Salle, comte d'Offémont, major du régiment provincial d'Abbeville. L'état de situation constatait un actif de 93.530 livres contre un passif de 104.887 livres.

La mise de fonds du marquis de la Salle était de 28.000 livres, celle du marquis d'Usson de la même somme et celle de Barrachin de 6.000 livres. Ces fonds devaient donner 5 % d'intérêt à chacun des associés jusqu'à leur remboursement. En tant que directeur, Barrachin avait la responsabilité de la marche des affaires. Le premier ouvrier, Balthazar Byeller devenait contremaître et dirigeait la fabrication; ses appointements passaient à 2.000 livres. Lecointre était caissier et Claude Cibial, le commis, tiendrait les livres. Byeller, le contremaître, natif d'Haguenau, aurait voix délibérative bien qu'il ne sache ni lire, ni écrire et obtiendrait un intérêt de 1/5<sup>e</sup> dans la manufacture lorsque les trois associés auraient recouvré leurs fonds.

Ceux-ci, bien décidés à s'occuper sérieusement de leurs affaires, vont se réunir fréquemment pour délibérer. La première chose à faire

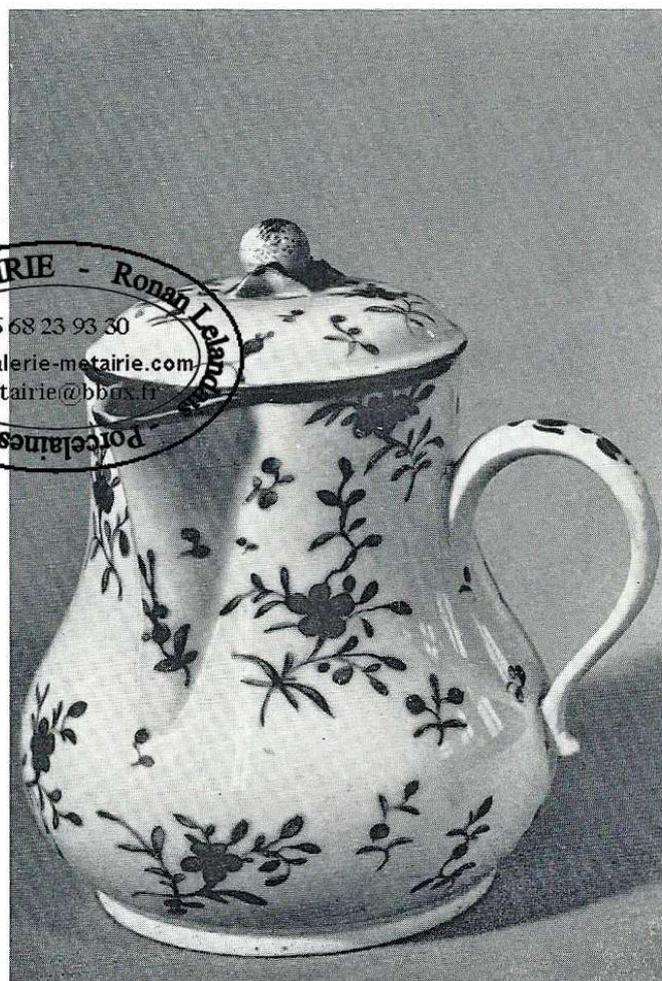
étant de liquider les dettes, on remboursa Jacques-Marie Boutet de Montvel, pensionnaire du roi, fils de Mme Montvel, qui avait prêté 4.500 livres sur les marchandises (17). On régla aussi le maçon et d'autres comptes d'importances diverses. Le marquis d'Usson, que ses devoirs militaires avaient retenu jusqu'alors dans le Midi, assista aux réunions du 3 décembre 1774 et du 30 mars 1775.

#### LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Mais la manufacture continuait d'engloutir au jour le jour les fonds que procuraient à chaque instant de nouveaux emprunts. Au mois de mai 1775 un nouvel effort était fait pour assainir ses affaires.

Les intéressés, maintenant au nombre de quatre puisqu'ils s'étaient adjoints au mois de février un certain Éloy Bénard, écuyer qui avait alors versé 10.000 livres, constatant que malgré leurs soins ils devaient 79.666 livres à divers particuliers et que les bénéfices n'étaient que de 16.213 livres, transformèrent l'ancienne association en société par actions. Cette société se composait de 100 sols d'intérêts en cent actions. Byeller et Barrachin avaient droit à 15 sols sans mise de fonds eu égard à leurs responsabilités. Éloy Bénard recevait aussi 10 sols sans mise de fonds. Les 60 sols restants étaient représentés par 60 actions de 2.000 livres ce qui devait donner un capital de 120.000 livres. Les associés présents avaient priorité pour se réserver autant d'actions qu'il leur conviendrait pourvu qu'ils aient donné la contrepartie en argent comptant. Les actions restantes pourraient être cédées à des particuliers. Afin de mieux suivre l'affaire, on se réunirait tous les mardis, rue du Faubourg-Saint-Denis, et une fois par mois, chez le notaire, Maître Thierion. Les actionnaires présents à ces réunions recevraient un jeton de présence de 6 livres. Il était entendu que le marquis d'Usson aurait droit à 5 sols d'intérêts supplémentaires dès qu'il aurait obtenu un privilège pour la manufacture (18).

Malgré ces belles résolutions, il n'y eut pas de délibérations nouvelles avant le 21 novembre 1775. Dans l'intervalle la situation ne s'était pas améliorée. On avait contracté de nouvelles dettes. Il est vrai que le marquis d'Usson étant à son régiment, il n'avait pu



3 — POT A LAIT EN PORCELAINE DU FAUBOURG SAINT-DENIS.  
Période de Hannong. Haut 8 cm.

Décor polychrome de feulettes au naturel. Ornement en camaïeu violet sous la prise de l'anse, à l'orifice et à l'encadrement du bec.  
Marque h en bleu sous la prise de l'anse.

COLLECTION GROLLIER. MUSÉE NATIONAL DE CÉRAMIQUE - SÈVRES.

s'occuper d'obtenir un privilège, ou de trouver des actionnaires.

Donc le 21 novembre 1775, pour la quatrième fois depuis sa prise en charge par le marquis d'Usson, la société était modifiée. Les dettes s'élevaient à 94.629 livres, les bénéfices à 29.945 livres, ce qui donnait à peu près la même balance qu'au mois de mai précédent. Le seul changement notable consistait à transformer les 100 sols d'intérêts en 200 sols. Après la distribution d'un certain nombre d'actions sans mise de fonds, on en conservait 134 de 2.000 livres chacune, au moyen desquelles on espérait porter le capital à 268.000 livres, si toutefois on trouvait des actionnaires (19).

Un certain succès parut alors récompenser tant d'efforts.

En janvier 1776, Jean-Louis Millon d'Ainval, écuyer et receveur général des finances, ache-



4 — TASSE ET SA SOUCOUBE EN PORCELAINES DU FAUBOURG SAINT-DENIS.  
Période de Hannong. Diam. de la soucoupe 12,5 cm.  
Décor polychrome d'oiseaux chimériques. Sur le bord guirlande de fleurettes.  
Marque Ph en bleu sous la soucoupe.

COLLECTION GROLLIER. MUSÉE NATIONAL DE CÉRAMIQUE - SÈVRES.

tait six actions, Byeller une action, Barrachin une autre action.

Jacques-Marie Boutet de Montvel était maintenant associé en vertu du transport de six actions que lui avait fait Barrachin (20).

A son tour Fleury Gombault, avocat au Parlement, faisait l'acquisition de sept actions.

Le 3 février suivant Jean-Pierre Viel, baron de Lunas, prenait six actions. Enfin, le 20 mars 1776, se présentait l'avocat au Parlement, Jean-Baptiste Chaussart, comme procureur d'un personnage d'importance, Claude-Louis, comte de la Châtre, colonel du régiment de dragons du comte de Provence. Il remettait à Barrachin 30.000 livres contre 15 actions. En fait, le comte de la Châtre se trouvait dans une situation financière aussi périlleuse que celle des marquis d'Usson et de La Salle. Il avait espéré refaire sa fortune par un riche mariage. La dot de sa femme avait déçu ses espérances;

il s'était endetté pour payer sa charge de colonel et depuis des années harcelait de ses sollicitations le secrétariat de Monsieur (21). Lui aussi, sans aucun doute, attendait de la porcelaine le miracle qui le tirerait d'affaire.

La marquise d'Usson était moins optimiste. « Quoique j'entends dire des merveilles de la manufacture, je ne peux encore y prendre la confiance d'en espérer le bien de nos affaires... » écrivait-elle à son mari. Et quelques mois plus tard. « Il me semble que quant au profit de la manufacture ils ne sont pas for considérable aujourd'hui... mais je vois avec peine que vous vous nourricée d'illusions et souvent la digestion est difficile... » (22).

En attendant les délibérations se passaient en manœuvres obscures et, comme au temps de Hannong, les pendules étaient mises en gage.

De grands changements se préparaient.



## LA DISPERSION

Malgré les avantages qu'on lui avait accordés, Jacques-Pascal Barrachin songeait depuis longtemps à créer sa propre manufacture. Pour cela, il avait besoin d'un commanditaire. Ce fut André-Marie Lebœuf, lui aussi négociant, avec lequel il devait s'installer un peu plus tard rue Thiroux et ouvrir la manufacture de porcelaine, dite « de la Reine ».

Le 18 juin 1776, Barrachin cédait ses actions au marquis de la Salle et au comte de la Châtre, abandonnait sa place de directeur et rendait ses comptes. Il lui était dû 25.669 livres 11 sols 6 deniers payables en billets à son ordre. On l'autorisait à emporter les fauteuils de son bureau directorial et les meubles de l'appartement qu'il occupait rue du Faubourg-Saint-Denis (23). On lui vendit en outre des marchandises pour une somme de 15.226 livres.

Boutet de Montvel partit le même jour.

Le procureur du comte de la Châtre, l'avocat Chaussart, devenu inspecteur général de la manufacture, prit la direction des opérations. Il se faisait fort d'améliorer les recettes en économisant et en innovant : on réduirait les dépenses en modifiant les contrats avec les gérants des magasins de Paris, Marseille, Caen, Lyon; en prenant des pâtes pour la porcelaine ailleurs que chez Grellet, dont les prix étaient trop élevés; en achetant en gros désormais les marchandises; en ouvrant à Paris un nouveau magasin où les objets les plus précieux seraient mis en valeur dans une vitrine spéciale; en faisant faire des affiches nouvelles. Toutes ces réformes ne purent empêcher le baron de Lunas de se retirer à son tour le 21 août 1776. Chaussart lui remettait 201 livres 11 sols en argent comptant sur les 12.642 livres qui lui revenaient; le reste était payé en porcelaines. Il n'y avait pas moins de 1.702 pièces qui furent remises à Barrachin, son procureur (24).

A l'intérieur de la manufacture les relations étaient devenues très mauvaises entre Byeller et Chaussart. Le premier s'opposait à la distribution de l'imprimé composé par l'autre, imprimé qui vantait « cette manufacture établie depuis plusieurs années, qui se perfectionne tous les jours par les soins, recherches, nouvelles découvertes du sieur Chaussart... », objectant avec raison que c'était lui, Byeller, qui fabriquait

et perfectionnait la porcelaine et non Chaussart qui n'y connaissait rien.

D'ailleurs Chaussart avait beau faire, l'entreprise n'allait pas mieux.

Le marquis d'Usson, rêvant à d'autres projets, allait bientôt renoncer à sa manufacture, tandis qu'on cherchait pour lui de l'or dans l'Ariège et les ruisseaux des alentours. Le 20 novembre 1776 il cédait ses parts au marquis de la Salle et au comte de la Châtre : 19 sols faisant trente-huit mille livres de fonds qui devaient lui être remboursées en plusieurs échéances dans les années à venir. Mais avant de quitter l'association, Mathieu d'Usson, toujours prodigue, prêtait à ses amis 25.440 livres sous la garantie d'une obligation du 20 novembre 1776 (25). Il devait par la suite avoir bien du mal à recouvrer cette somme (26).

On est étonné de constater qu'après son départ, la Salle et la Châtre s'obstinèrent encore pendant près de trois ans à mener une affaire qui ne leur procurait que des déboires.

Le 28 octobre 1779, ils s'en débarrassaient enfin entre les mains de Stahn et Cie (27). Le règne des marquis s'achevait.

## LE FONCTIONNEMENT DE LA MANUFACTURE

Comme il arrive presque toujours lorsqu'il s'agit de préciser l'organisation journalière et la production de ces entreprises privées, les documents font défaut. Les actes de société et même les comptes rendus des délibérations, puisque nous les possédons ici, ne donnent que des indications très générales. Les « états de caisse » ne peuvent être interprétés, faute de certaines données complémentaires.

Essayons pourtant de regrouper ce que nous savons de la façon dont on travaillait rue du Faubourg-Saint-Denis.

La manufacture était composée de bâtiments assez disparates destinés à des particuliers et non à l'usage qu'on leur réserva par la suite. On y trouvait un corps de logis à deux étages entre cour et jardin flanqué d'un pavillon. Par-derrière, un autre jardin clos de murs au fond duquel il y avait un grand hangar; puis un autre corps de logis plus vaste à un seul étage accompagné d'un parterre et d'une charmille (28).

L'énoncé des marchandises inscrites aux états de caisse, montre que, par prudence, les directeurs, du moins au début et dans une



certaine mesure, tinrent compte de l'arrêt du 15 février 1766 qui réservait à Sèvres le monopole de la peinture fine dorée et en couleurs. Mais, pour avoir les mains libres, Mathieu d'Usson chargea sa femme d'obtenir du secrétaire d'État, Bertin, une dérogation à l'arrêt. La marquise écrivit à Bertin et la dérogation fut accordée malgré l'opposition forcenée du directeur de Sèvres, Parent, qui n'aimait pas plus Barrachin que Hannong (29). Les terres, pâtes et couvertes étaient fournies par les frères Grellet et par Gabriel Grellet à Limoges.

Quant à la protection du comte d'Artois, elle n'intervint qu'après le départ du marquis d'Usson.

S'il n'est pas possible de donner les courbes de la production, on peut croire qu'elle était importante si on s'en rapporte au développement des ventes. La manufacture avait en effet trois magasins à Paris, un sur place, l'autre rue Plâtrière transporté plus tard rue de l'Échelle au Carrousel, le troisième rue du Four. Elle avait, de plus, comme on l'a déjà vu, des entrepôts à Lyon, Marseille, Caen, Bordeaux et Saint-Germain-en-Laye.

Les objets fabriqués étaient essentiellement des pièces pour la table, mais on fabriquait aussi des figures : agneaux et bergers chéris, chiens fidèles, etc., et aussi, pourquoi ne pas l'avouer, des pots de chambre (30).

A en croire les récriminations de Parent, les prix étaient maintenus très au-dessous de ceux pratiqués à Sèvres, afin d'attirer les clients.

Les documents mentionnent les noms de plusieurs ouvriers, modeleurs, tourneurs, peintres. Nous ignorons, cependant, combien ils étaient en tout. Mais, à titre d'indication, disons qu'une enquête de 1778 déclarait que les manufactures de Vincennes et de Clignancourt employaient environ 200 ouvriers (31). Relevons dans un contrat d'apprentissage le nom de Cœurdacier qui s'installera plus tard à son compte. Renard, qui sera un moment directeur, fit partie des tout premiers employés (32).

Suivant l'usage le directeur et un certain nombre d'ouvriers habitaient sur place avec leur famille.

« Bonsoir, Mathieu, qui sait adorer sans savoir aimer » écrivait Pauline d'Usson désespérée par la légèreté de son mari. « Je ne puis vous cacher que vous vous perdez. Vous avez complètement la réputation d'être mauvais payeur, dépensier et ruiné... »

Mais ses plaintes n'atteignent pas le marquis qui continue à « faire l'agréable et le joli cœur » avec ses officiers, qui donne la comédie à Montauban et se lance dans de nouveaux projets comme celui d'une Banque Patriotique qui sauverait l'État en réglant toutes ses dettes; pour dépenser moins, sa femme vit à la campagne, erre de château en château. Elle meurt en 1790, à peine âgée de quarante ans, probablement dans le joli hôtel particulier que le marquis de Saisseval achevait de faire construire place du Palais-Bourbon. De ses trois enfants, l'aînée, Clotilde, mariée au comte de Preissac, émigrera en même temps que son mari; un petit garçon « beau comme les anges », Philippe, était mort en bas âge. La troisième, Élisabeth, se réfugia en Bretagne pour échapper à la révolution.

Le marquis, qui avait été député à l'Assemblée Nationale, privé de toutes ressources, s'était retiré chez son procureur, Petit-Dufrenoy, à Sevran (Seine-et-Oise) où il était officier municipal. Arrêté le 17 novembre 1793, enfermé à Saint-Lazare à quelques pas de son ancienne manufacture, accusé d'avoir pris part à une tentative d'évasion, il fut condamné à mort le 8 Thermidor, an II (26 juillet 1794) et guillotiné (33).

Aucun héritier ne vint jamais réclamer les dossiers volumineux où s'entassaient encore pêle-mêle les brevets, les titres généalogiques, titres de pensions, ordres de mission de la famille de Bonnac, les factures et les réclamations des créanciers du marquis et les quelques cent lettres tendres et inquiètes que Pauline d'Usson écrivit à son trop brillant époux et qu'en dépit de tout il avait précieusement conservées.

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

- (1) Mémoire de Hannong. Correspondance de la Manufacture de Sèvres. A.N., o<sup>1</sup> 2059 a-b. — (2) Arrangement entre P.-A. Hannong et M. Desaubiez, 1<sup>er</sup> novembre 1766. A.N., T 625. — Cette manufacture de Vincennes ne doit pas être confondue avec la Manufacture Royale transférée à Sèvres en 1756. C'est le marquis d'Argenson, alors gouverneur de Vincennes, qui autorisa l'installation de Hannong, puis celle de Desaubiez à l'intérieur du château. L'arrêt du Conseil du roi du 8 décembre 1767 permettant à Desaubiez de fabriquer faïence et porcelaine façon Strasbourg mécontenta les habitants qui se plainquirent au Parlement, attendu disaient-ils « qu'ils craignaient avec fondement que cet établissement n'augmentent (sic) la cherté des denrées déjà rares à Vincennes, la cherté des loyers déjà hors de prix, ne rendent plus difficiles et plus chers les ouvriers journaliers dont ils ont naturellement besoin pour les ayder dans leurs travaux, ne servent de prétexte à l'augmentation des impôts et ne multiplient excessivement les exemptions de milices, ce qui serait un nouveau fléau pour la paroisse ». — (3) Société P.-A. Hannong et le comte de Voisenon, 6 juin 1772 — A.N., Minutier central, étude XLIV. — (4) Constitution de rente du 6 juin 1772 — A.N., Minutier central, étude XLIV. — (5) Transport de bail du 12 juin 1772 — M.C., étude XLIV. Ce bail avait été passé le 20 février 1770 entre Gittard de Branay et le propriétaire des immeubles, Pierre Huet. — (6) Correspondance de Gilles Lecointre, 23 et 30 août 1773 — A.N., T 1042<sup>1</sup>. — (7) Contrat de mariage, 14 avril 1771 — A.N., M.C., étude XXII. — (8) Lettre du marquis d'Usson à sa femme, 9 juillet 1775 — A.N., T 10427. — (9) Lettre d'Amelot au marquis d'Usson, 1778 — A.N., T 1042<sup>1-2</sup>. — (10) Lettres de Viau de la Pelleterie, août-septembre 1773 — A.N., T 10421. — (11) Constitution viagère du 15 octobre 1773 — M.C., étude XV. — (12) Obligation et cautionnement P.-A. Hannong au Marquis d'Usson, 18 octobre 1773 — Société Jean Aubourg et Pierre-Antoine Hannong, 18 octobre 1773 — Cession de fonds et dissolution de société le comte de Voisenon et Claude Martin Dormoy au marquis d'Usson, 18 octobre 1773 — Rétrocession Jean Aubourg au marquis d'Usson, 27 octobre 1773 — M.C., étude XV. — (13) Acte d'association du 10 juin 1774 — M.C., étude XV. — (14) Lettres de Gilles Lecointre, juillet 1774; lettre de Viau de la Pelleterie, août 1774 — A.N., T 1042<sup>1</sup>. — (15) Transaction Barrachin, Hannong et autres, 1<sup>er</sup> octobre 1774 — M.C., étude XV. — (16) Acte de société le marquis d'Usson, le marquis de la Salle et Barrachin, 7 octobre 1774 — M.C., étude XV. — (17) Obligation à Jacques-Marie Boutet, 20 août 1774 — M.C., étude XV. — (18) Suite à l'acte de société du 7 octobre 1774, 2 mai 1775 — M.C., étude XV. — (19) M.C., étude XV. — (20) Délibérations des associés de la manufacture de porcelaine, 4 décembre 1775, 1<sup>er</sup> janvier, 3 février, 17 février, 8 mars, 20 mars, 12 mai, 18 juin, 21 juin, 19 août, 6 octobre 1766 — M.C., étude XV. — (21) Mémoire du comte de la Châtre — A.N., R5\*6, f. 5. — (22) Lettres de la marquise d'Usson — A.N., T 1042<sup>7</sup>. — (23) Transport d'intérêts Barrachin aux intéressés de la manufacture; 18 juin 1776 — M.C., étude XV. Voici, à titre d'indication, quelques prix lors de la vente à Barrachin, en août 1776 : tasse et soucoupe à double guirlande, 8 livres; tasse et soucoupe à oiseaux, 6 livres; tasse et soucoupe à paysage, 10 livres; 1 soupière ronde et son plateau à 4 pieds, 60 livres; groupe des Grâces, 60 livres; Vénus fouettant l'amour, 36 livres; demi-douzaine d'assiettes, 96 livres. — (24) Transport d'intérêts le procureur du marquis de la Salle à la manufacture, 21 août 1776 — M.C., étude XV. — (25) Transport d'intérêts le marquis d'Usson au marquis de la Salle et au comte de la Châtre, 20 novembre 1776 — M.C., étude XV. — (26) Sentence du 9 mars 1778 contre le marquis de la Salle et le comte de la Châtre jointe à l'obligation du 20 novembre 1776 — M.C., étude XV. — (27) Vente d'une manufacture, 28 octobre 1779 — M.C., étude XXXII. Les minutes de cette étude étant en déficit nous ignorons les clauses de cette vente. — (28) Bail Pierre Huet à Gittard de Brassay, 20 février 1770 — M.C., étude XLIV. — (29) Correspondance de la Manufacture de Sèvres, lettre de Parent du 23 août 1778 — A.N., o<sup>1</sup> 2059 a-b. — (30) Vente de marchandises à Barrachin, 13 août 1776 — M.C., étude XV. — (31) A.N., F<sup>12</sup> 562. — (32) Renard est mentionné dans les premières lettres de Gilles Lecointre. — (33) A.N., W 632, d<sup>r</sup>971.

